

TERMES DE RÉFÉRENCE

Recrutement d'un(e) Consultant(e) International(e) Principal(e) en Éducation Inclusive, Genre et Recherche-Action Appliquée

Projet :

« Éducation inclusive sensible au genre et aux vulnérabilités : contextualiser, expérimenter, comprendre et transformer »

Projet financé par l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)

Période du projet : Mai 2026 – Avril 2027

Institution porteuse : Centre de Formation de l'Éducation Nationale (CFEN), Djibouti

1. CONTEXTE, JUSTIFICATION ET PROBLÉMATIQUE

1.1. Contexte et justification

L'éducation inclusive constitue une priorité internationale, notamment au titre de l'Objectif de développement durable 4, qui vise une éducation inclusive, équitable et de qualité pour toutes et tous.

Les orientations de l'UNESCO invitent les systèmes éducatifs à dépasser une approche limitée à l'accès à l'école pour prendre en compte la présence, la participation, les apprentissages, la réussite et le bien-être de l'ensemble des apprenants, en particulier de ceux exposés à des formes de discrimination ou d'exclusion.

À Djibouti, cette ambition est soutenue par plusieurs cadres politiques et engagements nationaux et internationaux, notamment :

- le Schéma directeur de l'éducation et de la formation 2021-2035 ;
- la Politique nationale genre 2024-2030 ;
- la Stratégie nationale du handicap ;
- les engagements internationaux ratifiés par la République de Djibouti.

Malgré ces avancées, la traduction opérationnelle des orientations inclusives demeure confrontée à plusieurs défis :

- l'intégration effective de l'inclusion dans l'organisation et le fonctionnement des établissements ;
- la prise en compte conjointe du genre, du handicap et des vulnérabilités multiples ;

- l'adaptation des pratiques pédagogiques à la diversité des besoins des apprenants;
- le développement d'un leadership scolaire sensible au genre et à l'inclusion ;
- la disponibilité de mécanismes réguliers d'accompagnement, de supervision et de suivi ;
- l'intégration de ces enjeux dans la formation initiale et continue des personnels éducatifs.

1.2. Problématique

L'existence de politiques et de dispositifs ne garantit pas, à elle seule, leur mise en œuvre effective dans les pratiques professionnelles et les routines des établissements. Des écarts peuvent persister entre les orientations nationales, les ressources disponibles, les capacités des acteurs et les réponses effectivement apportées aux besoins différenciés des apprenants.

Ces écarts restent insuffisamment documentés de manière comparative et contextualisée. Il convient notamment de comprendre les facteurs institutionnels, organisationnels, professionnels et pédagogiques qui favorisent ou limitent les pratiques inclusives, ainsi que la manière dont ces facteurs varient selon les types d'établissements et les publics accueillis.

Le défi n'est donc pas seulement d'identifier les insuffisances, mais aussi de repérer les pratiques prometteuses, les ressources mobilisables, les mécanismes de portage et les conditions susceptibles de soutenir des transformations durables.

1.3. Logique de recherche-action du projet

Dans ce contexte, le CFEN, avec l'appui de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), met en œuvre le projet « Éducation inclusive sensible au genre et aux vulnérabilités : contextualiser, expérimenter, comprendre et transformer ».

Le projet adopte une démarche de recherche-action participative visant à produire des connaissances contextualisées tout en accompagnant la transformation des pratiques. Il s'organise autour d'un cycle articulant :

- le diagnostic et l'établissement d'une situation de référence ;
- la co-construction d'outils et de dispositifs contextualisés ;
- le renforcement des capacités des acteurs ;
- l'expérimentation, l'observation des changements et l'ajustement des dispositifs ;
- la capitalisation, la diffusion et l'institutionnalisation des acquis.

Le diagnostic constitue la phase fondatrice de ce cycle. Il doit éclairer les choix de conception et d'expérimentation sans se substituer aux phases ultérieures de mise en œuvre, de suivi longitudinal et d'analyse des effets.

2. QUESTIONS DE RECHERCHE

2.1. Question-cadre du projet de recherche-action

Comment un processus participatif associant diagnostic, co-construction, expérimentation, analyse réflexive et ajustement peut-il permettre au CFEN et aux établissements scolaires de transformer durablement leurs pratiques organisationnelles, pédagogiques et de pilotage en faveur d'une éducation inclusive sensible au genre et aux vulnérabilités dans le contexte djiboutien ?

2.2. Questions spécifiques du projet

Quels facteurs expliquent les écarts entre les orientations institutionnelles et les pratiques inclusives effectivement mises en œuvre ?

Dans quelle mesure la co-construction avec les acteurs améliore-t-elle la pertinence, l'acceptabilité et l'utilisation des outils et dispositifs proposés ?

Quelles compétences et quelles formes d'accompagnement favorisent l'évolution durable des pratiques professionnelles et du pilotage ?

Quels changements les dispositifs expérimentés produisent-ils, pour quels acteurs, dans quels contextes et sous quelles conditions ?

Quels mécanismes favorisent l'ajustement, l'appropriation, la capitalisation et l'institutionnalisation des dispositifs jugés pertinents ?

2.3. Question centrale de la mission diagnostique

Quels facteurs institutionnels, organisationnels, professionnels et pédagogiques favorisent ou limitent actuellement les pratiques inclusives, et quels besoins, ressources et conditions doivent être pris en compte pour préparer la co-construction et l'expérimentation de dispositifs adaptés au contexte djiboutien ?

La mission examinera plus particulièrement les questions suivantes :

- *Quels écarts observe-t-on entre les politiques, les dispositifs formels et les pratiques effectives, et comment varient-ils selon les types d'établissements ?*
- *Quels besoins, ressources, compétences et contraintes caractérisent les différentes catégories d'acteurs ?*
- *Quelles pratiques prometteuses et quels mécanismes de leadership, de coordination, de supervision ou d'accompagnement peuvent être consolidés ?*
- *Quelles pistes d'intervention apparaissent prioritaires, faisables et acceptables pour les établissements pilotes ?*
- *Quels indicateurs et quelles données de référence permettront de suivre ultérieurement les changements et les effets des expérimentations ?*

3. HYPOTHÈSES DE RECHERCHE

Les hypothèses suivantes constituent une grille initiale d'analyse. Elles devront être confrontées aux données recueillies et pourront être précisées au cours du diagnostic:

- H01. Les écarts entre les orientations nationales et les pratiques effectives s'expliquent par l'interaction de contraintes organisationnelles, de besoins de formation, de mécanismes de supervision insuffisants et de niveaux variables d'appropriation des principes d'inclusion.
- H02. Les différences de pratiques inclusives entre établissements sont associées au leadership, au portage institutionnel, aux ressources disponibles, à la coordination des acteurs et à la régularité de l'accompagnement professionnel.
- H03. La pertinence et la pérennité des dispositifs inclusifs dépendent de leur contextualisation, de leur co-construction avec les utilisateurs, de leur acceptabilité et de leur intégration dans les routines professionnelles et les mécanismes ordinaires de pilotage.

Ces hypothèses ne constituent pas des conclusions anticipées. Elles orientent la collecte et l'analyse comparative, tout en laissant ouverte l'identification d'autres mécanismes propres au contexte djiboutien.

4. OBJECTIFS DU PROJET DE RECHERCHE-ACTION

4.1. Objectif général du projet

Co-construire, expérimenter, analyser et ajuster des dispositifs contextualisés permettant au CFEN et aux établissements scolaires de transformer durablement leurs pratiques organisationnelles, pédagogiques et de pilotage en faveur d'une éducation inclusive sensible au genre, au handicap et aux différentes formes de vulnérabilité.

4.2. Objectifs spécifiques du projet

4.2.1. Contextualiser les enjeux et établir une situation de référence

- analyser les politiques, les dispositifs, les pratiques, les ressources, les besoins et les contraintes ;
- documenter les écarts entre les orientations institutionnelles et les pratiques effectives selon les contextes d'établissement.

4.2.2. Co-construire des outils et dispositifs adaptés

- associer les acteurs concernés à la conception ou à l'adaptation des outils pédagogiques, de formation, de supervision et de pilotage ;
- veiller à la pertinence, à l'accessibilité et à l'acceptabilité des solutions proposées.

4.2.3. Renforcer les capacités des acteurs

- développer les compétences nécessaires à la mise en œuvre, à l'accompagnement et au pilotage de pratiques inclusives ;
- articuler formation, accompagnement en situation professionnelle et analyse réflexive des pratiques.

4.2.4. Expérimenter et comprendre les changements produits

- mettre en œuvre les dispositifs dans les établissements pilotes ;
- observer les processus, les changements, les effets et les conditions de réussite, puis ajuster les dispositifs de manière itérative.

4.2.5. Capitaliser et soutenir la pérennisation

- documenter les résultats, les apprentissages, les limites et les conditions de transférabilité ;
- favoriser l'appropriation institutionnelle, la diffusion et l'intégration des acquis dans les dispositifs ordinaires du CFEN et des établissements.

Ces objectifs couvrent l'ensemble du projet de recherche-action. Ils ne constituent pas tous des résultats à produire intégralement par le consultant au cours de la mission de 20 jours.

5. ARTICULATION ENTRE LE PROJET DE RECHERCHE-ACTION ET LA MISSION DU CONSULTANT

Les objectifs et les questions présentés aux sections précédentes couvrent l'ensemble du cycle de recherche-action du projet. La mission confiée au consultant principal

correspond à la phase diagnostique et à la préparation méthodologique des étapes suivantes.

Compte tenu de la durée de 20 jours ouvrables, le consultant conduira prioritairement le diagnostic participatif, établira la situation de référence, identifiera et hiérarchisera les besoins, puis proposera les outils, critères, indicateurs et modalités nécessaires au lancement de la co-construction et de l'expérimentation.

Le CFEN et l'équipe du projet assureront ensuite, sur la durée restante du projet, la co-construction approfondie des dispositifs, le renforcement des capacités, leur mise en œuvre dans les établissements pilotes, le suivi des changements, l'analyse des effets, les ajustements successifs et la capitalisation.

Un accompagnement ponctuel du consultant au cours des phases ultérieures pourra être prévu, à condition que sa durée, ses responsabilités et les produits attendus soient explicitement définis dans le contrat.

6. OBJECTIFS DE LA MISSION DU CONSULTANT

La mission du consultant correspond à la phase diagnostique et à la préparation méthodologique du cycle de recherche-action.

6.1. Objectif général de la mission

Réaliser un diagnostic participatif approfondi des pratiques, besoins, ressources, contraintes et leviers en matière d'éducation inclusive sensible au genre et aux vulnérabilités, afin d'établir une situation de référence et de fournir au CFEN une base méthodologique et opérationnelle pour les phases ultérieures de co-construction, de renforcement des capacités, d'expérimentation et de capitalisation.

6.2. Objectifs spécifiques de la mission

6.2.1. Caractériser la situation existante

- analyser les politiques, les dispositifs institutionnels et les mécanismes de coordination ;
- comparer les pratiques de formation, de supervision, de pilotage et d'enseignement entre les catégories d'établissements retenues.

6.2.2. Identifier et hiérarchiser les besoins, ressources et contraintes

- recueillir les besoins et les attentes des différentes catégories d'acteurs ;
- cartographier les ressources, les compétences, les initiatives et les acteurs susceptibles de soutenir le projet.

6.2.3. Identifier les compétences à renforcer

- analyser les compétences disponibles et les compétences requises pour mettre en œuvre et accompagner des pratiques inclusives ;
- formuler des priorités différenciées de formation et d'accompagnement selon les fonctions des acteurs.

6.2.4. Préparer la co-construction et l'expérimentation

- faire émerger et hiérarchiser des pistes d'outils ou de dispositifs à co-construire avec les acteurs ;

- définir les critères de sélection, les conditions de faisabilité, les indicateurs de référence et les modalités de suivi des expérimentations futures.

6.2.5. Analyser les conditions futures de capitalisation et de pérennisation

- identifier les mécanismes de portage, d'appropriation et d'intégration institutionnelle ;
- proposer un cadre de documentation et de capitalisation adapté à la suite du projet et utile au réseau APPRENDRE.

La mission ne comprend pas la mise en œuvre complète des dispositifs, leur suivi longitudinal, la mesure définitive de leurs effets ni leur institutionnalisation. Ces activités seront conduites ultérieurement par le CFEN et l'équipe du projet, avec l'appui ponctuel du consultant si celui-ci est prévu contractuellement.

7. RÉSULTATS ATTENDUS

À l'issue de la mission, le CFEN et l'équipe du projet disposeront :

- d'un diagnostic participatif et comparatif des politiques, dispositifs et pratiques ;
- d'une situation de référence permettant le suivi ultérieur des changements ;
- d'une cartographie des acteurs, ressources, compétences et initiatives existantes ;
- d'une analyse hiérarchisée des besoins, contraintes et leviers ;
- d'une identification des écarts de compétences et des priorités de formation et d'accompagnement ;
- d'un ensemble priorisé de pistes à co-construire et à expérimenter ;
- de critères de faisabilité, d'acceptabilité, d'équité et de pérennisation ;
- d'indicateurs et de modalités de suivi pour les expérimentations futures ;
- d'un cadre de capitalisation et de diffusion des apprentissages ;
- d'une feuille de route opérationnelle précisant les priorités, les responsabilités, les conditions de mise en œuvre et les principales étapes de la suite du projet.

8. CHAMP ET PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

Afin de garantir la profondeur du diagnostic dans le temps imparti, l'étude reposera sur un échantillon raisonné et un nombre limité de terrains.

8.1. Terrains prioritaires

- le CFEN et les services directement concernés par la formation, la supervision et le pilotage ;
- les établissements pilotes du projet ;
- un échantillon raisonné d'écoles ordinaires ;
- au moins un établissement ou une structure spécialisée accueillant des apprenants en situation de handicap.

Les autres structures pourront être mobilisées comme sources complémentaires d'information ou être couvertes lors d'une phase ultérieure du projet :

- écoles ordinaires accueillant des élèves en situation de handicap ;
- centres spécialisés et structures d'appui à l'inclusion ;
- organisations de personnes handicapées et organisations communautaires ;

- partenaires techniques et autres acteurs institutionnels pertinents.

8.2. Échantillonnage

Le consultant proposera, dans la note de cadrage, un échantillonnage réaliste au regard des huit jours prévus pour la collecte. Cet échantillonnage sera validé par le CFEN.

- type et niveau d'établissement ;
- localisation et diversité des contextes ;
- présence de publics exposés à différentes formes de vulnérabilité ;
- disponibilité des acteurs et accessibilité des sites.

Le nombre précis de structures, leur localisation et les catégories de participants seront arrêtés pendant la phase de cadrage.

8.3. Analyse comparative

L'analyse comparera systématiquement les situations observées dans les établissements pilotes, ordinaires et spécialisés afin d'identifier les facteurs associés aux différences de pratiques, de capacités, de ressources et de résultats.

8.4. Acteurs concernés

- directions d'établissement ;
- enseignants et personnels éducatifs ;
- formateurs, inspecteurs et conseillers pédagogiques ;
- élèves, dans le respect des dispositions éthiques ;
- parents ou responsables légaux ;
- organisations de personnes handicapées et associations communautaires ;
- responsables du CFEN, services ministériels et partenaires techniques concernés.

9. MISSIONS DU CONSULTANT ET RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS

Sous la supervision de la Direction générale du CFEN et en collaboration avec l'équipe du projet, le consultant principal assurera les tâches suivantes :

9.1. Cadrage et préparation

- réaliser une revue documentaire ciblée et une analyse initiale du cadre institutionnel ;
- préciser la problématique, les hypothèses, la matrice d'analyse et les indicateurs de référence ;
- proposer l'échantillonnage, le plan de travail, les outils de collecte et le protocole éthique ;
- former ou orienter, le cas échéant, les personnes chargées d'appuyer la collecte locale.

9.2. Collecte et diagnostic participatif

- conduire ou superviser les entretiens, les groupes de discussion et les observations ;
- réaliser la cartographie des parties prenantes, des ressources et des initiatives existantes ;

- documenter les pratiques prometteuses et les difficultés rencontrées ;
- veiller à la qualité, à la sécurisation et à l'anonymisation des données.

9.3. Analyse et préparation des phases suivantes

- analyser et trianguler les données recueillies ;
- établir une situation de référence comparative ;
- hiérarchiser les besoins, les écarts de compétences et les pistes d'intervention ;
- proposer un cadre de co-construction, d'expérimentation et de suivi comprenant des critères, des indicateurs et des modalités d'ajustement ;
- formuler des recommandations opérationnelles et différenciées selon les catégories d'acteurs.

9.4. Restitution et finalisation

- préparer et animer un atelier de restitution et de priorisation ;
- recueillir les observations des parties prenantes ;
- finaliser le rapport et les produits associés.

9.5. Responsabilités du CFEN et de l'équipe du projet

- mettre à disposition les documents, les contacts et les informations nécessaires ;
- faciliter les autorisations, l'accès aux terrains, la mobilisation des participants et la logistique locale ;
- désigner un point focal et, si nécessaire, une équipe nationale ou des enquêteurs d'appui ;
- valider les outils, l'échantillonnage et les livrables dans les délais convenus ;
- assurer, après la mission, la co-construction approfondie, la formation, la mise en œuvre, le suivi, l'analyse des changements et la capitalisation.

9.6. Articulation après la mission

Le consultant pourra fournir un accompagnement ponctuel lors des phases ultérieures, sous réserve que les modalités, la durée et les produits attendus soient explicitement prévus dans le contrat.

10. MÉTHODOLOGIE ATTENDUE

Le consultant proposera une méthodologie de diagnostic participatif préparatoire à la recherche-action, adaptée au temps disponible et fondée sur la triangulation des sources et des méthodes.

10.1. Principes méthodologiques

- participation effective des catégories d'acteurs concernées ;
- analyse comparative entre les types d'établissements ;
- prise en compte transversale du genre, du handicap et des vulnérabilités multiples ;
- désagrégation des données, lorsque cela est pertinent et possible ;
- attention portée aux pratiques prometteuses, aux ressources et aux capacités existantes ;
- validation progressive des constats et des priorités avec les acteurs.

10.2. Exigences éthiques et protection des données

Toute collecte impliquant des mineurs ou des personnes vulnérables sera soumise aux autorisations institutionnelles requises, au consentement éclairé des responsables légaux et à l'assentiment des participants concernés.

- information claire sur les objectifs, l'usage des données et le droit de retrait ;
- confidentialité, anonymisation et sécurisation des données ;
- modalités accessibles de participation et prévention de toute stigmatisation ;
- autorisation spécifique et distincte pour toute photographie, séquence sonore ou vidéo ;
- absence d'image identifiable dans les produits publics sans autorisation explicite.

10.3. Méthodes indicatives

- revue documentaire et analyse des politiques et dispositifs ;
- entretiens semi-directifs ;
- groupes de discussion adaptés aux catégories de participants ;
- observations de pratiques, d'environnements et de mécanismes d'accompagnement ;
- études de cas ciblées ;
- cartographie des acteurs, ressources et initiatives ;
- atelier participatif de restitution et de priorisation.

10.4. Cadre d'analyse

La note méthodologique devra présenter une matrice reliant les questions de recherche, les hypothèses, les indicateurs, les sources d'information, les outils de collecte et les méthodes d'analyse.

- analyse des écarts entre les orientations et les pratiques ;
- comparaison entre catégories d'établissements et d'acteurs ;
- analyse des facteurs favorables, des contraintes et des mécanismes explicatifs ;
- priorisation des options selon leur pertinence, leur faisabilité, leur acceptabilité, leur équité, leur coût indicatif et leur potentiel de pérennisation.

10.5. Documentation audiovisuelle

La documentation audiovisuelle sera utilisée uniquement lorsqu'elle est méthodologiquement pertinente, éthiquement autorisée et compatible avec la protection des participants. Elle ne constitue pas une exigence systématique pour tous les terrains.

11. PHASES, DURÉE ET CALENDRIER DE LA MISSION

La mission comprend 20 jours ouvrables répartis sur une période maximale de trois mois afin de permettre le cadrage, l'organisation du terrain et les validations intermédiaires. Cette durée couvre le diagnostic, la situation de référence et la préparation méthodologique des étapes suivantes ; elle ne couvre pas la mise en œuvre complète ni le suivi longitudinal des expérimentations.

Phase 1 : Cadrage et préparation - 4 jours

- réunion de lancement ;

- revue documentaire et clarification du cadre d'analyse ;
- élaboration de la note méthodologique, de l'échantillonnage et du plan de travail ;
- préparation des outils et du protocole éthique ;
- validation par le CFEN.

Phase 2 : Collecte des données - 8 jours

- entretiens et groupes de discussion ;
- observations et études de cas ciblées ;
- cartographie des acteurs et des ressources ;
- sécurisation et organisation progressive des données.

Phase 3 : Analyse et préparation des orientations - 5 jours

- traitement, triangulation et analyse comparative des données ;
- établissement de la situation de référence ;
- hiérarchisation des besoins et des pistes d'intervention ;
- élaboration du cadre indicatif de co-construction, d'expérimentation et de suivi ;
- rédaction du rapport provisoire.

Phase 4 : Restitution et finalisation - 3 jours

- préparation et animation de l'atelier de restitution ;
- discussion et validation des priorités ;
- intégration des observations ;
- finalisation des livrables.

Le calendrier détaillé, incluant les délais de validation par le CFEN, sera proposé dans le rapport de cadrage.

12. LIVRABLES ATTENDUS

Les livrables seront remis en français, en formats modifiables et PDF. Les données individuelles devront être anonymisées avant leur transmission.

Livable 1 - Rapport de cadrage méthodologique

Comprenant la problématique précisée, les hypothèses, la matrice d'analyse, l'échantillonnage, le calendrier, le protocole éthique et les modalités d'assurance qualité.

Livable 2 - Outils de collecte validés

Guides d'entretien, canevas de groupes de discussion, grilles d'observation, fiches de cartographie, formulaires de consentement et outils d'organisation des données.

Livable 3 - Cartographie et base de données anonymisée

Cartographie des parties prenantes, ressources, initiatives et mécanismes d'appui, accompagnée d'une base structurée et anonymisée des informations collectées.

Livable 4 - Rapport diagnostique provisoire

Comprenant l'analyse institutionnelle et comparative, la situation de référence, l'analyse des besoins et compétences, les pratiques prometteuses et les premières orientations.

- écarts entre politiques, dispositifs et pratiques ;
- comparaison entre établissements pilotes, ordinaires et spécialisés ;
- hiérarchisation des besoins, ressources, contraintes et leviers ;
- propositions de critères et d'indicateurs pour l'expérimentation.

Livrable 5 - Support et atelier de restitution

Présentation de synthèse, animation de l'atelier, relevé des observations et matrice des priorités validées ou restant à arbitrer.

Livrable 6 - Rapport diagnostique final et annexes opérationnelles

Version intégrant les observations, accompagnée d'un résumé exécutif et d'une matrice de recommandations précisant les responsables potentiels, les échéances et les conditions de mise en œuvre.

- cadre indicatif de co-construction ;
- cadre d'expérimentation et de suivi ;
- fiches synthétiques de pratiques prometteuses ;
- protocole proposé pour la capitalisation future.

Livrable 7 - Note de capitalisation transversale pour le réseau APPRENDRE

Note de 4 à 6 pages présentant les principaux enseignements du diagnostic, les conditions de transférabilité et les points d'attention utiles à d'autres projets du réseau APPRENDRE.

La production de photographies ou de séquences vidéo ne sera incluse que si elle est prévue dans la méthodologie validée et conforme au protocole éthique.

13. PROFIL DU CONSULTANT PRINCIPAL

Le consultant principal devra :

- être titulaire d'un doctorat en sciences de l'éducation, sciences sociales, psychologie, politiques éducatives ou dans un domaine pertinent pour la mission ;
- justifier d'au moins dix années d'expérience professionnelle pertinente ;
- posséder une expertise reconnue en éducation inclusive, genre, handicap et vulnérabilités ;
- maîtriser les méthodes qualitatives ou mixtes, les diagnostics participatifs et l'analyse institutionnelle ;
- disposer d'une expérience confirmée en recherche-action et en préparation ou évaluation d'expérimentations éducatives ;
- avoir conduit des diagnostics éducatifs comparatifs ou à grande échelle ;
- justifier d'une expérience de travail avec des mineurs ou des publics vulnérables et maîtriser les exigences éthiques correspondantes ;
- posséder une expérience dans les contextes africains ;
- maîtriser parfaitement le français à l'oral et à l'écrit ;
- être capable de travailler en collaboration avec une équipe nationale pluridisciplinaire.

Une expérience dans la Corne de l'Afrique ainsi qu'une connaissance du contexte éducatif djiboutien constitueront des atouts.

Le consultant principal pourra proposer une équipe d'appui ou travailler avec des experts nationaux et des enquêteurs mobilisés par le CFEN. La répartition des tâches et des coûts devra être clairement précisée dans l'offre.

14. CRITÈRES D'ÉVALUATION DES OFFRES

Les offres seront appréciées au regard de la compréhension de la mission, de la qualité méthodologique, de l'expérience pertinente et de la cohérence financière.

Critères	Pondération
Compréhension de la mission et du contexte	15 %
Qualité de la méthodologie, y compris l'analyse comparative, l'éthique, le genre et le handicap	35 %
Expérience du consultant et organisation de l'équipe d'appui	30 %
Offre financière	20 %

15. MODALITÉS DE PAIEMENT

Les paiements seront effectués après validation des produits associés à chaque jalon contractuel.

Jalon contractuel	Paiement
Rapport de cadrage, outils de collecte et protocole éthique validés	30 %
Rapport diagnostique provisoire, cartographie et base anonymisée validés	40 %
Atelier de restitution, rapport final et note de capitalisation transversale validés	30 %

16. CONDITIONS PARTICULIÈRES

Le recrutement du consultant demeure conditionné à la signature définitive de la convention de financement entre le CFEN et l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF).

Le contrat précisera les conditions de déplacement, l'appui logistique, les responsabilités liées à la collecte, la propriété des données, les règles de confidentialité et les délais de validation des livrables.

Le CFEN veillera à ce que les autorisations institutionnelles et éthiques nécessaires soient obtenues avant toute collecte auprès des établissements, des mineurs ou des personnes vulnérables.

17. SOUMISSION DES CANDIDATURES

Le dossier de candidature devra comprendre :

- une lettre de motivation ;

- un curriculum vitae détaillé ;
- une offre technique présentant la compréhension de la mission, la méthodologie, l'échantillonnage indicatif, le calendrier et l'organisation de l'équipe ;
- une offre financière détaillée ;
- des références de missions similaires ;
- le cas échéant, les curriculums vitae et la répartition des responsabilités des membres de l'équipe d'appui proposée.

Date limite de réception des candidatures : 15 août 2026